

➔ Contexte

Le territoire de la Plaine d'Estrées, d'une superficie de 167 km², est composé de 19 communes et regroupe une population totale d'environ 18 000 habitants. Sous la direction de la Présidente, de la Directrice générale des services et de la Responsable du développement stratégique, le ou la chargé·e de l'aménagement de l'espace aura en charge les missions suivantes.

➔ Identification du poste

- Relation hiérarchique :



- Filière : administrative
- Catégorie : A
- Grade : attaché territorial
- Temps de travail : 35 heures

➔ Missions générales

- Piloter la planification urbaine et spatiale du territoire intercommunal ;
- Accompagner les communes dans les procédures d'élaboration et d'adaptation de leurs documents d'urbanisme ;
- Participer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'urbanisme et d'aménagement ;
- Participer à l'élaboration des projets d'aménagement sur le territoire ;
- A plus long terme, selon décision politique : créer et piloter un service d'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes de la CCPE.

➔ Analyse des tâches

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Piloter la planification urbaine et spatiale du territoire intercommunal :
 - Organiser et superviser la conception du PLUih ;
 - Organiser et piloter la concertation dans l'élaboration du PLUih ;
 - Formaliser, clarifier une commande cartographique auprès du service SIG de l'Agglomération de la Région de Compiègne ;
 - Veiller à l'articulation et contrôler la cohérence entre des documents de planification d'échelles et d'objets différents ;
 - Participer à l'élaboration des autres documents de planification :
 - Schéma de cohérence territoriale (SCOT) à l'échelle du Pays Compiègnais,

- Plan climat air énergie territorial (PCAET) : encadrer le chargé de mission PACET,
- Suivre la mise en œuvre et organiser les modalités d'évolution des documents de planification ;
- Superviser la conception et la mise en œuvre d'indicateurs de suivi et d'évaluation des documents de planification ;
- Exploiter les résultats des évaluations dans la définition des stratégies d'aménagement du territoire.
- Accompagner les communes dans les procédures d'élaboration et d'adaptation de leurs documents d'urbanisme :
 - Coordonner les diagnostics et études préalables ;
 - Accompagner les communes dans le pilotage des procédures d'élaboration, de révision et de modification des documents d'urbanisme communaux ;
 - Engager les demandes d'avis au titre de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme communaux ;
 - Gérer le volet administratif des procédures d'élaboration, de révision et de modification des documents d'urbanisme communaux.
- Participer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'urbanisme, de logement et d'aménagement :
 - Participer à la réalisation d'une étude de projet de territoire ;
 - Intégrer dans la stratégie de planification les autres éléments de politique publique (habitat, mobilité, développement économique, environnement) ;
 - Participer à l'élaboration d'une politique de sur l'habitat ;
 - Participer aux instances liées à la politique de l'habitat (PIG du CD60, ADIL, CAUE...).
- Participer à l'élaboration des projets d'aménagement sur le territoire :
 - Contrôler la cohérence des projets d'aménagement avec les orientations et prescriptions des documents de planification ;
 - Participer aux procédures de concertation mises en œuvre pour le développement des projets d'aménagement.
- A plus long terme, selon décision politique : créer et piloter un service d'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes de la CCPE :
 - Créer, organiser et piloter un service instructeur des autorisation liées au droit des sols ;
 - Analyser l'évolution juridique des autorisations d'urbanisme ;
 - Fixer les principes et modalités d'accueil et de conseil des pétitionnaires ;
 - Fixer les principes et modalités de l'instruction des autorisations d'urbanisme ;
 - Développer des dispositifs de contrôle de l'application du droit des sols ;
 - Prévenir les risques contentieux.

➔ Modalités du poste

SPÉCIFICITÉS DU POSTE

- Compétences techniques :
 - Maîtrise des outils bureautiques et informatiques ;
 - Droit de l'urbanisme réglementaire, opérationnel et foncier ;
 - Enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques publiques de l'aménagement urbain ;
 - Réglementation de l'urbanisme et de l'aménagement ;
 - Outils de planification ;
 - Réglementation liée à la commande publique ;
 - Notions en géographie et cartographie.

- Qualités relationnelles :
 - Autonomie et rigueur dans l'organisation du travail ;
 - Compétences organisationnelles, rédactionnelles et relationnelles ;
 - Force de proposition ;
 - Sens du service public, diplomatie ;
 - Disponibilité et discrétion.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Horaires : du lundi au vendredi, 8 h 30-12 h 24 et 13 h 36-17 h 30 avec une pause méridienne d'1 h 12, à la CCPE
- Moyens administratifs standards : ordinateur, imprimante, photocopieur et scanner, téléphone et messagerie électronique, logiciels.

RELATIONS

- Relations avec d'autres services : vous travaillez en concertation avec le service voirie, le service environnement et le service Transport/Mobilité.
- Relations extérieures :
 - Maires des 19 communes.
 - Prestataires des communes qui réalisent les PLU

➔ Modalités de candidature

Merci d'adresser votre lettre de candidature et votre CV à :

Madame la Présidente

Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées

1 rue de la Plaine - BP 15

60190 ESTRÉES-SAINT-DENIS

Renseignements : administratif@cc-pe.fr ou 03 44 41 31 43

www.ccplaine-estrees.com